

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2013

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 24 mai 2013 à 20h45, en séance publique, sous la présidence de M. Francis FABRE, Maire.

Mme C. DERIAN et E. AGUILERA et MM J. MAURIN, JL MEGER, P. MEGER et L. SENOT étaient absents.

M. CHAUDERAC est arrivé au deuxième point d'ordre du jour.

Mme SARDA-DECARROZ, secrétaire, a participé à la réunion.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 12 avril 2013.

Et a pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

P.L.U.

Le Maire présente au Conseil le projet de P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui a du être revu, en particulier, suite aux études relatives à la maîtrise des eaux de ruissellement.

Cette présentation donne lieu à un certain nombre d'observations et questions qui seront reprises dans la délibération jointe au dossier officiel.

PONT DU GARD

Le Conseil donne un avis favorable à la signature d'une convention avec le site du Pont du Gard donnant aux habitants de la commune certains avantages en échange de la promotion du site sur le journal municipal.

ATESAT

Le Conseil municipal approuve la reconduction de la convention ATESAT qui apporte à la commune l'appui technique de la DDTM sur un certain nombre de dossiers.

TRAVAUX CHEMIN DE GRENACHES

C. CHAUDERAC présente au Conseil les grandes lignes des travaux qui vont être réalisés sur cette voie dont les riverains ont fait abandon au bénéfice de la commune :

- reprise du réseau d'eau potable (pris en charge par le SIAEP)
- reprise du réseau d'assainissement
- mise en discrétion du réseau téléphonique

Le revêtement définitif sera fait ultérieurement afin de laisser au sol le temps de se tasser.

Le Conseil approuve la proposition de retenir, après mise en concurrence, l'offre de CISE TP (rabais de 7%).

C.L.E.T.

Le Conseil désigne MM F. FABRE (titulaire) et L. DONNET (suppléant) pour représenter la commune dans la commission de transfert des charges de l'intercommunalité.

ECOLE

Le Conseil décide de solliciter plusieurs devis pour l'achat d'un tableau émaillé.

COMITE DES FETES

Le Conseil municipal donne son accord pour le versement de la subvention prévue au budget (17 426€).

PLAN DU VILLAGE

Le Conseil a reçu une proposition de l'agence Public Image pour mettre à jour le plan du village.
Un avis de principe favorable est donné.

SMAGE

Le Conseil donne un avis favorable à l'intégration de la commune de St Jean du Gard.

ACTIVITES ASSOCIATIVES

La Fédération Française d'Education Physique et Gymnastique Volontaire a proposé l'organisation d'une journée de sensibilisation aux bienfaits d'une activité physique régulière.
Y. SCHMITT est chargé de suivre ce dossier.

ESCAPADES DE SIGNARGUES

Le principe d'une convention entre la Mairie de Domazan et le Syndicat des Vignerons de Signargues pour la mise à disposition d'un temps de personnel au moment de l'organisation est acté.

E. AGUILERA est chargée de finaliser cette convention.

ZONE D'ACTIVITES

Le Maire informe le Conseil d'une pollution au chrome intervenue sur l'entreprise « Gravure d'Azur ».

Le dossier est entre les mains de la DREAL mais la commune informera du problème les riverains.